

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2021

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2021 à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour :

- rajout d'un dossier (point 11)
- report de 2 dossiers (points 6 et 8) au prochain conseil.

1) *Jury d'assises 2022*

Le Conseil Municipal tire au sort chaque année, neuf noms à partir de la liste générale des électeurs, pour la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés de la Cour d'Assises, pour l'année 2022.

- M. COURDESSE Justin
- Mme RIVAT Chantal épouse CHIESA
- M. BLANC Frédéric
- M. CURTELIN Philippe
- Mme PATRAPISESPONG Mélanie
- M. JANIAUT Thierry
- M. JOLY Patrick
- Mme PONCET Véronique
- M. DESCHARMES Nicholas

Sont tirés au sort, les noms des personnes sont ensuite adressés à la Cour d'appel de Lyon.

2) *Métropole : Règlement local de publicité*

Le code de l'environnement définit un règlement national de publicité (RNP) précis et complet ; il peut être adapté au contexte local par un règlement local (RLP) qui devra être (sauf exceptions encadrées) plus restrictif que le règlement national.

La législation (Loi de juillet 2010 + décrets d'application en 2012) est rattachée au code de l'environnement « afin d'assurer la protection du cadre de vie »

Les intercommunalités compétentes en PLU deviennent compétentes pour élaborer un R.L.P. intercommunal, à la place des communes.

3) *Métropole : convention 2021 projet nature du ruisseau des Echets*

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention avec la métropole pour l'ENS du ruisseau des Echets ainsi que le rôle de la commune de Fontaines Saint-Martin en qualité de commune pilote qui assure la gestion administrative et financière des projets.

La métropole rembourse toutes les dépenses engagées par notre commune.

4) *Métropole : convention 2021 projet nature du ruisseau du Ravin*

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention avec la métropole pour l'ENS du ruisseau du Ravin ainsi que le rôle de la commune de Fontaines sur Saône en qualité de commune pilote.

5) *Région Auvergne-Rhône-Alpes – demande de subvention – aménagement site Sarra*

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire a demandé une subvention à la région AURA dans le cadre du plan de relance pour « l'aménagement du Parc de la Sarra » pour un coût prévisionnel total de : 378 402 euros. La région participe à hauteur de 50%.

6) *Préfecture – installation classée Neuville sur Saône*

Le dossier est reporté au conseil du 01/07/2021.

7) *Choix du prestataire – marché « études de redéploiement des équipements publics »*

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix du cabinet URBINO suite à l'appel d'offres lancé pour sélectionner une équipe urbanistique et paysagère capable de nous conseiller et de nous proposer les équipements nécessaires pour suivre l'évolution de notre commune.

Le montant HT de cette opération s'élève à 54 825 € (tranches fermes et options et tranches optionnelles incluses).

8) *Convention marché hebdomadaire*

Le dossier est reporté au conseil du 01/07/2021.

9) *Exonération de la taxe foncière bâtie – limites de l'exonération de 2 ans*

Le conseil municipal, par 20 voix pour et 1 abstention décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, pour tous les immeubles à usage d'habitation.

10) *Personnel communal –*

a. *Modifications horaires*

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'augmentation du nombre d'heures d'un adjoint technique qui passe de 11h00 hebdomadaires à 14h15 à compter du 01/06/2021.

b. Contrat d'insertion

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 6 mois minimum, pour le service des espaces verts afin de renforcer le service. Cela permet de réintégrer dans l'emploi une personne au chômage.

c. Apprentissage

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme la création d'un poste d'apprenti au sein des services municipaux (service des espaces verts) à partir de la rentrée de septembre 2021 pour 2 années.

11) Point rajouté

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention avec le vétérinaire pour éviter la prolifération des chats errants sur la voie publique.

12) Questions diverses

-Travaux sur le parking place du 8 mai 1945 : installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques

-Montée du Cantin fermée à la circulation suite à un éboulement dans une maison qui est sous procédure de péril.

-Conseil municipal d'enfants :

-projet d'un hôtel à insectes en collaboration avec les services techniques

-affiche pour déjections canines

-2 séances de cinéma de plein air les 6 juillet et 4 septembre (en application des normes sanitaires en vigueur à ces dates)

-Suite au déconfinement progressif, les activités sportives en intérieur pour les enfants ont pu reprendre, pour les adultes elles se poursuivent en extérieur

-Plusieurs manifestations sont prévues en juin et juillet, (en application des normes sanitaires en vigueur à ces dates).

-Rappel des dates des élections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021. Les élus sont mobilisés pour assurer le bon déroulement des élections.

-Sigerly : remplacement des illuminations de l'Eglise, consommatrices d'énergie.
Etude sur un plan d'amélioration de l'ensemble du parc de l'éclairage public.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est consultable en Mairie aux heures d'ouverture. Vu par Nous, Le Maire de la commune de Fontaines Saint-Martin, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Virginie POULAIN

